

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acetonum

N° d'article

15020000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 200-662-2

Numéro 01-2119471330-49-XXXX

d'enregistrement

No. CAS 67-64-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

Mentions de danger ***

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Acétone
----------	---------

Informations complémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Poids moléculaire**

Valeur	58.09	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux**Acétone**

No. CAS	67-64-1
No. EINECS	200-662-2
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. Administrer du charbon médicinal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dépression nerveuse, Céphalées, Vertiges, Nausées, Perte de connaissance, peau sèche, Irritation de muqueuse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Le contact fréquent et prolongé contact du produit avec la peau peut provoquer dermite.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Matériau approprié : PE ou PTFE. Utiliser des récipients en acier fin. Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker en commun avec: Acides

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.
Conserver le récipient bien fermé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acétone

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	1200 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	2400 mg/m ³
Etablie le: 2017; Remarque: B ZNS; AugeKT HU & AWKT HU; NIOSH	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaller les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

Gants (résistants aux solvants)
 Matériau approprié butyle
 Épaisseur du gant 0.5 mm
 Temps de pénétration >= 4 h
 Non adapté: gants épais
 Non adaptés: gants en cuir
 Non adapté: gants en latex naturel
 Non adapté: gants en polychloroprène
 Non adapté: gants en PVC
 Non adapté: gants en caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** incolore**Odeur** douçâtre**La limite de l'odeur**

Valeur env. 13 µg/l

valeur pH

Valeur	5	à	6
Concentration/H ₂ O	10	g/l	
température	20	°C	

Point de fusion

Valeur -94.7 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 55.8 à 56.6 °C

Point d'éclair

Valeur	-18	°C
méthode	closed cup	

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure	2.1	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	13.0	%(V)

Pression de vapeur

Valeur	240	hPa
température	20	°C
Valeur	800	hPa
température	50	°C

Densité de vapeur

Valeur 2.0

Densité

Valeur	0.791	g/cm ³
température	20	°C

Hydrosolubilité

Valeur 790 g/l

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

Remarque entièrement miscible

Température d'inflammabilitéValeur 535 °C
méthode DIN 51794**Viscosité****dynamique**Valeur 0.33 mPa.s
température 20 °C
méthode DIN 51550**9.2. Autres informations****Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des composés halogénés. Les métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables, vapeurs ou gaz irritants, Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

Acétone
 Espèces rat
 DL50 5800 mg/kg
 méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Acétone
 Espèces lapin
 DL50 > 15800 mg/kg
 méthode

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Acétone
 Espèces rat
 CL 50 env. 76 mg/l
 Durée d'exposition 4 h

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Une exposition chronique peut provoquer des troubles de peau grave.

Mutagénicité (Composants)**Acétone**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Acétone**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	5540	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acétone**

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	8000	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Acétone**

NOEC	430	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Acétone**

Espèces	boue activée	
	1000	mg/l
Durée d'exposition	0.5 h	
méthode	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Acétone**

Valeur	91	%
Durée de l'essai	28 d	
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301 B	

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**Acétone**

Valeur	2100	mg/g
--------	------	------

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

Acétone

Valeur

1900

mg/g

Durée de l'essai

5

d

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Acétone**

log Pow

-0.24

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Le produit est facilement volatil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****Acétone**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Eviter les infiltrations de liquide et/ou de vapeurs dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150200

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 12.04.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1090	1090	1090
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACÉTONE	ACETONE	ACETONE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2

Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.